



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON

ARRÊTÉ 2023-02

COMPOSITION DE LA COMMISSION PROMOTION

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique du 4 février 2021,

Vu le résultat du tirage au sort effectué le 12 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : La composition nominative de la commission promotion est la suivante :

Les personnels de l'établissement par catégorie, tirés au sort parmi les personnels IRTF de l'établissement sont :

- Pour les agents de catégorie C : Rita BERLIOZ-ARTHAUD (titulaire), Régis GASTALDI (suppléant),
- Pour les agents de catégorie B : Arnaud MARCON (titulaire), Laila LEMCHEMA (suppléante)
- Pour les agents de catégorie A : Jean-Daniel DURAND (titulaire), Fabienne PARA (suppléante)

La directrice de l'établissement, Hélène SURREL

Le directeur général des services, Raphaël BAUDRIMONT

La responsable des ressources humaines, Camille RENAUD

L'expert extérieur à l'établissement occupant une fonction RH - chargé de la GPEEC, du recrutement ou de la carrière des BIATSS - dans un établissement membre du CHEL[s] est :  
Philippe SANCHEZ, DGSA et DRH de l'École Centrale de Lyon

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 23 janvier 2023

La directrice de l'IEP de Lyon

Hélène SURREL

